République Française

Délibération n° 2022/19
SPORTS. Attribution d'une subvention à l'association Lyon Métropole Danse sportive dans le cadre de frais exceptionnels.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 33

Date de la convocation : 29/11/22
Compte rendu affiché : 09/12/22

Transmis en préfecture : 09/12/22
Numéro de télétransmission unique :
069-216902593-20221205-40787-DE-1-1

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : M. Nicolas PORRET

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVRARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAISSA, M. Nacer KHAMLA, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Pierre MATEO, M. Jeff ARIAGNO, Mme Nathalie DEHAN, Mme Amel KHAMMASSI, Mme Christelle CHARREL, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, Alexandre DALLERY, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Christophe GIRARD, M. Damien MONCHAU, M. Albert NIGRA, Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Lionel PILLET.

Absent(e)s : Mme Sandrine PICOT, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Camille CHAMPAVERE.

Excusé(e)s : M. Farid BEN MOUSSA.

Dépôt de pouvoir : M. Djilannie BEN MABROUK à M. Karim SEGHIER, Mme Souad OUASMI à Mme Monia BENAISSA, Mme Joëlle CONSTANTIN à M. Pierre MATEO, M. Said ALLAOUI à M. Pierre-Alain MILLET, M. Idir BOUMERTIT à M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Sophia BRIKH à Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVRARD, Mme Aude LONG à Mme Nathalie DEHAN, M. Yalcin AYVALI à Mme Fatma HAMIDOUCHE, Monsieur Frédéric PASSOT à M. Lionel PILLET.

République Française

Rapport n° 19
SPORTS. Attribution d'une subvention à l'association Lyon Métropole Danse sportive dans le cadre de frais exceptionnels.

Direction des Sports Jeunesse et Famille

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Vénissieux, dans sa politique sportive, soutient les clubs dans leur développement. Dans ce cadre, les clubs sollicitent la Ville pour des aides financières exceptionnelles lorsqu'ils rencontrent des frais occasionnels (frais de déplacements aux championnats de France, d'Europe ou du Monde ; grands événements de la vie du club comme des anniversaires ; achat de matériel non prévisible).

L'association Lyon Métropole Danse Sportive (LMDS) a sollicité la Ville pour un couple de danseurs ayant participé au championnat du monde le 5 novembre 2022 à Sibiu en Roumanie pour couvrir des frais de déplacements.

Par ailleurs, LMDS organise le 10 décembre 2022, au gymnase Jacques Anquetil, le championnat de France 10 danses. A cette occasion, le club a sollicité la Ville pour une aide financière exceptionnelle pour la prise en charge d'une partie de la location d'un parquet de danse sportive.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Considérant la politique sportive déclinée par la Ville ;

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
après en avoir délibéré,

A la majorité
décide de :
- Verser à l'association Lyon Métropole Danse Sportive une subvention de 4 685 € pour la location d'un parquet de danse sportive,

- Dire que le montant de la dépense sera imputé sur les crédits inscrits au chapitre 65 : autres charges de gestion courante, à l'article 6574 : subventions de fonctionnement aux associations et aux autres organismes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN